


AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance tenue le 16 mai 2022, le conseil a adopté les règlements numéro 217-17 et 216-5 intitulés :
 - *Règlement numéro 217-17 modifiant le règlement de zonage numéro 217 afin de créer la zone Rc-2 à même la zone Rb-3 ainsi que de créer des dispositions relatives aux projets intégrés;*
 - *Règlement numéro 216-5 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 216 afin de créer une affectation résidentielle de moyenne et de haute densité à même une affectation résidentielle de faible densité.*
2. Lesdits règlements sont entrés en vigueur le 17 juin 2022 suite à la délivrance du certificat de conformité émis à cet effet par la MRC de Portneuf.
3. Les règlements numéro 217-17 et 216-5 n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum et ces derniers sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance des règlements ci-haut mentionnés au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière pendant les heures d'affaires au 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde qui sont du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30, ou en faisant la demande par téléphone au 418 277-2124, poste 101 ou par courriel à info@saintubalde.com


DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 20^e JOUR DE JUIN 2022


Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, résidante à Saint-Séverin, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché le présent avis aux deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, entre 8 h 30 et 16 h 30, le 20 juin 2022.

EN FOI DE QUOI, j'émets ce certificat ce 20 juin 2022.


Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière



